



CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Session ordinaire 2020-2021

CS/YC

P.V. ADECAE 08

**Sous-Commission « Avenir de l'Europe » de la Commission des  
Affaires étrangères et européennes, de la Coopération, de  
l'Immigration et de l'Asile**

**Procès-verbal de la réunion du 04 octobre 2021**

Ordre du jour :

Panel sur les inégalités (creusement des écarts)

- Echange de vues avec les représentants de la société civile

\*

Présents : Mme Simone Beissel, M. Yves Cruchten, M. Fernand Kartheiser, Mme Nathalie Oberweis

M. Sven Clement, observateur délégué

M. Yves Carl, de l'Administration parlementaire  
M. Cédric Scarpellini, de l'Administration parlementaire

Excusés : Mme Stéphanie Empain, M. Claude Wiseler

\*

Présidence : M. Yves Cruchten, Président de la Commission

\*

Panel sur les inégalités (creusement des écarts)

- Echange de vues avec les représentants de la société civile

**Contexte de l'événement :**

La Chambre des Députés a pris la décision de créer une sous-commission sur l'avenir de l'Europe au sein de laquelle sont représentés tous les partis politiques de la Chambre des Députés. La sous-commission a proposé d'organiser différents types d'événements dont l'approche principale consiste à laisser la parole aux citoyens.

Désireuse de laisser la parole aux citoyens et conformément à l'approche ascendante, ouverte, transparente, inclusive, participative et équilibrée préconisée

par les institutions européennes, des groupes de discussion ont été menés sous le chapeautage de la Chambre des Députés afin d'identifier les sujets relatifs à l'avenir de l'Europe qui préoccupent le plus les résidents du Grand-Duché de Luxembourg. S'appuyant sur les résultats de ces groupes, la Chambre a invité des représentants d'acteurs institutionnels et de la société civile pour discuter des sujets qui préoccupent le plus les résidents (luxembourgeois et étrangers). L'un des sujets mentionnés de façon spontanée par les citoyens était justement le creusement des inégalités.

### Sujet 3 : Une économie plus forte, justice sociale et emploi

#### A. Groupes de discussion

##### *Description des préoccupations*

Lors des groupes de discussion, les inégalités et le creusement des écarts ont été mis en avant, aussi bien les inégalités sociales à l'intérieur des pays membres que les inégalités entre les Etats membres. De manière générale, l'écart entre riches et pauvres se creuse de plus en plus, ce qui est dû, entre autres, à l'augmentation du coût de la vie et à la diminution du pouvoir d'achat.

Les inégalités internes qui en découlent s'illustrent aux niveaux suivants :

- Accès au logement.
- Capacités d'investissement / endettement.
- Accès au marché de l'emploi.

En ce qui concerne les inégalités entre les Etats membres, les inégalités se situent à plusieurs niveaux :

- Coût de la vie.
- Niveau de salaire.
- Accès aux soins.
- Accès à l'éducation.

Les différences constatées sont à l'origine d'effets négatifs et des craintes pour l'avenir des futures générations.

##### *Solutions envisagées :*

Les solutions mises en avant par les participants lors des groupes de discussion se traduisent par un objectif clair pour l'UE : Il faut réduire les inégalités à tous les niveaux, et en particulier entre les Etats membres, soit au sein de l'UE !

Il a été proposé de :

- placer l'humain au centre des intérêts ! L'UE doit être bien plus que seulement une union économique ;
- favoriser des solutions européennes par rapport aux mesures nationales ;
- définir un socle minimal à travers l'UE pour assurer un salaire minimum ainsi qu'un accès à l'éducation et aux soins ;
- d'introduire un salaire universel / un salaire moyen européen qui endiguerait la

migration économique.

- Prévoir une harmonisation de l'imposition des sociétés.

*Panel sur les inégalités :*

Généralités :

- Les **inégalités** présentent un risque pour la **cohésion sociale** aussi bien à l'intérieur des Etats membres entre les différentes couches sociales qu'entre les Etats membres, respectivement les régions.
- La situation au sein de l'UE est jugée préoccupante parce que la crise économique représente en même temps **une crise de la démocratie**. Les gens ont l'impression que la politique traditionnelle ne peut plus apporter d'éléments de réponse à leurs soucis. Ceci renforcera la tendance à se tourner vers une politique plus radicale, voire à rejoindre des tendances anti-démocratiques.
- Il faut mener **un débat sur le modèle économique européen**. Quels sont les secteurs stratégiques qu'il faut maintenir en Europe ? Comment réduire la dépendance vis-à-vis d'autres acteurs économiques ? Quels secteurs économiques faut-il rapatrier en Europe ?
- Comment assurer la **compétitivité** de l'UE. Il faut d'abord créer davantage de richesse avant de pouvoir la redistribuer. Il faut également renforcer les transitions numérique et environnementale.
- L'interdépendance accrue de l'économie luxembourgeoise est évidente ; **empêcher la fermeture des frontières** particulièrement en temps de crise représente donc un enjeu capital pour le Luxembourg. Alors que le constat de cette interdépendance économique n'équivaut pas à une surprise pour le pays, les plus grands Etats membres de l'UE se sont rendus compte durant la pandémie qu'il vaut mieux agir de concert avec les autres Etats de l'UE.
- La politique de l'UE a augmenté la mobilité des personnes et des capitaux. Là où il existe une certaine mobilité se retrouvent aussi des risques d'abus des systèmes. Il faut tenter de **prévenir les abus sans s'attaquer aux principes de la libre circulation**.

Dimension sociale de l'Union européenne

- Pour contrer la crise économique et l'augmentation du chômage, il faut renforcer davantage le dialogue social, plutôt que de le diminuer. Un moyen efficace de lutter contre les inégalités consiste à étendre les conventions collectives à davantage d'Européens et de combattre de manière plus ciblée les conséquences des crises économiques.
- Il faut se poser la question comment **le dialogue social** en Europe peut être renforcé ? Comment renouer avec un contrat social aussi inclusif que possible en Europe. Une consolidation des corps sociaux intermédiaires s'impose. La mise en place d'un (socle) pilier social en Europe revêt un caractère central.
- L'UE doit mieux ancrer **la dimension sociale** dans les propositions des institutions européennes avec un focus sur les inégalités.

- Afin d'éviter que les écarts ne continuent à se creusent entre les Etats membres, voire entre les régions de l'UE, **les fonds structurels** jouent un rôle important et le suivi de leur mise en œuvre devrait être amélioré. En outre faudrait-il analyser si les fonds structurels disposent de moyens suffisants pour lutter efficacement contre les inégalités. Dans ce contexte se pose également la question de l'augmentation des ressources propres de l'UE.
- Une modification des traités s'impose-t-elle en vue d'adopter **un protocole pour le progrès social** ? Bien qu'il soit question de **la dimension sociale** qui existe dans certains textes, elle n'est pas considérée comme étant **à pied d'égalité avec les libertés économiques**. La dimension sociale doit être ancrée dans les traités pour figurer à pied d'égalité avec les quatre de libertés et pour être considérée au même niveau que les quatre libertés dans les arrêts de la Cour de justice. L'UE doit adhérer à la Charte sociale européenne et aux Conventions de l'OIT.

## Emploi

- **L'emploi** représente le meilleur moyen pour faire **diminuer les inégalités**. La création d'emplois revêt une position centrale à cet égard. Le différentiel des salaires dans certaines régions de l'Europe doit permettre une relocalisation d'une partie de la production en Europe. Une attention particulière doit être portée sur les petits et moyens entrepreneurs ainsi que sur les indépendants qui ont été fortement impactés par la crise économique résultant de la crise sanitaire.
- En ce qui concerne le monde du travail de demain, deux grands défis se dessinent : **l'acquisition et le perfectionnement des compétences** qui sont essentielles pour l'avenir et la pénurie de main d'œuvre. Les transitions écologique et numérique renforceront cette tendance. Une **meilleure formation des travailleurs** présente également un avantage en matière de compétitivité pour les entreprises. En même temps, il existe un écart entre l'offre et la demande sur le marché de l'emploi (taux de chômage élevé par rapport à une demande élevée) qu'il faut réajuster.
- La crise sanitaire a renforcé la tendance de la délocalisation de certains secteurs de l'économie. Il est dès lors difficile pour les personnes employées dans ces secteurs de trouver du travail. L'UE doit mieux soutenir les régions frappées par la délocalisation.
- La pandémie a rendu visible un certain nombre d'effets négatifs de la globalisation, comme par exemple la délocalisation de la production pharmaceutique et sanitaire. Il faut essayer de rendre plus attrayante la production de certains produits dans l'UE et de rapatrier les produits de base nécessaires pour anticiper de nouvelles crises sanitaires.
- Depuis la pandémie, nous assistons à **la précarisation d'un grand nombre d'emplois**, surtout ceux ressortant du **marché numérique**. Il n'est pas concevable que les 27 Etats membres essaient de régulariser unilatéralement le marché numérique ; il faut bien une action européenne pour réglementer un marché qui par définition se veut transfrontalier.
- Au niveau de l'UE, l'apparition de **nouvelles formes d'esclavage**, comme sur

les plantations ou dans les abattoirs pose problème. L'UE doit agir en introduisant **un label unique « fair-trade européen »** c'est-à-dire en soutenant et en permettant au consommateur de reconnaître les produits fabriqués par des entreprises socialement responsables.

- Il convient de travailler ensemble pour améliorer **les conditions des marins** en fixant au niveau européen, voire international des règles contraignantes.

## Méthodologie

- Qu'en est-il de la compétence de l'UE en matière sociale ? Est-ce que l'UE devrait avoir plus de compétences en la matière ou est-ce que ces questions pourraient mieux être réglées au niveau des Etats membres ?
- En ce qui concerne la question du transfert des compétences vers l'UE, il faut voir cette question au cas par cas. Le simple transfert des compétences ne suffit pas, si les moyens nécessaires ne sont pas mis à disposition de l'UE.
- Les normes adoptées par l'UE ne représentent souvent que **des normes minimales**. Il faut donc laisser aux Etats membres la possibilité d'aller au-delà des dispositions arrêtées.
- La lutte contre les inégalités s'opère indubitablement via la politique fiscale. Or, l'UE n'a pas de compétence en la matière et les Etats membres appliquent des philosophies tout à fait différentes et ne réussissent pas à s'entendre.
- Il est cependant possible d'agir sur le terrain **des conventions collectives**. Les études montrent que pour les pays ou régions qui utilisent cette voie les inégalités sont moins frappantes. L'UE a la possibilité de garantir un dialogue social efficace et doit davantage s'investir dans ce dialogue.
- Il est en outre frustrant de voir que **des accords négociés en matière des conditions de travail ou de sécurité au travail** ont été conclus mais n'ont pas été rendus **contraignants**. En guise d'exemple le secteur de la coiffure a été mentionné : alors qu'un accord pour des conditions minimales a pu être conclu, cet accord n'a jamais été mis en œuvre. De tels exemples donnent l'impression que l'UE ne se soucie pas des couches moins aisées.
- Concrètement, pour garantir une certaine application uniforme des normes, l'UE doit créer des mécanismes tels qu'une **inspection européenne du travail**.

## Justice sociale

- Dans la discussion sur les inégalités l'attention se focalise surtout sur les questions en relation avec la pauvreté, mais qu'en est-il de la richesse et des grandes fortunes ? Comment se diriger vers une plus grande équité ?
- Si les inégalités persistent et le mesures prises restent lettre morte, les citoyens risqueront de perdre confiance dans la politique. **Les abus du système par les couches les plus riches contrarient les citoyens**, ce qui risque d'entrainer une perte de confiance dans le système. Il faut essayer d'adopter des mesures aussi bien au niveau national qu'au niveau européen.
- En outre, la richesse a pour effet d'engendrer une hausse de prix sur le

marché immobilier ce qui pose problème pour les couches les moins fortunées. **La hausse des prix du logement au Luxembourg et en Europe pendant la pandémie est un phénomène sans précédent** et il est grand temps d'agir.

#### Enjeux nationaux :

- Le logement est perçu comme un problème majeur qui tend à exacerber les inégalités.
- Même si le risque de pauvreté se trouve à un niveau similaire avec les pays voisins, le risque de pauvreté pour les ménages monoparentaux est bien supérieur à la moyenne. Il faut donc une **réforme fiscale** qui prenne en compte ces inégalités et qui tende vers une plus grande équité fiscale. Le logement est un sujet de grande préoccupation.
- Logement : le taux de surcharge a fortement augmenté au cours de la dernière décennie au Luxembourg. L'accès au logement devient non seulement un sujet de préoccupation, mais aussi une source d'inégalités.
- Les conditions liées au **REVIS** au Luxembourg ne sont pas acceptables et il est demandé d'améliorer ce système.
- En ce qui concerne le **REVIS**, et au vu des prix des logements au Luxembourg, **il n'est plus possible d'y vivre dignement**. Les gens moins valides doivent également vivre du REVIS ce qui aggrave encore leur précarité. L'augmentation du REVIS sans une politique visant à contrôler la flambée des prix du logement ne sera pas couronnée de succès.
- **Les inégalités au Luxembourg** sont importantes **au regard de l'index GINI** en particulier si l'on n'observe que les salaires, c'est-à-dire les écarts avant les transferts sociaux. Ceci souligne la nécessité des facteurs de redistributions sociaux dans notre société sans lesquels les inégalités ne cesseraient d'augmenter. En ce sens **les transferts sociaux** doivent être renforcés au lieu d'être réduits.
- Les inégalités se manifestent également dans la hausse de la demande à l'égard de la distribution des denrées alimentaires. **Le pouvoir d'achat des personnes les plus pauvres** doit absolument être revu à la hausse. Le principe **d'une vie en dignité** doit permettre aux couches les moins aisées de se nourrir, de se vêtir et se loger convenablement. Il faut revoir les dépenses sociales, en même temps **mettre fin aux inégalités du système scolaire** et garantir un meilleur accès au logement.
- La hausse de l'âge de la scolarité obligatoire comme mesure isolée ne permettra pas d'améliorer la situation ; des mesures pour mieux accompagner les élèves les plus défavorisées sont absolument nécessaires.

#### Sujet 1 : Changement climatique et Environnement

- Les pays les plus riches sont largement responsables du fait que le **« overshoot day »** est atteint plus tôt d'année en année. Il est dès lors

important de souligner la responsabilité de ces Etats dans le changement climatique et de prôner un maniement plus responsable des ressources naturelles primaires.

- Dans le contexte du changement climatique, il ne faut pas renforcer le sentiment des citoyens que le contribuable sera le seul à s'acquitter de la facture. Les autorités doivent essayer **d'éliminer les anxiétés** en proposant des transferts sociaux pour que les couches les plus pauvres ne seront pas négligées.

## Sujet 2 : Santé

- La pandémie a mis à découvert la situation difficile dans laquelle se trouve le secteur de la santé à travers l'Europe. Les coupes budgétaires dans ce secteur ont certainement contribué à aggraver la situation et à diminuer les capacités de réaction. Pour remédier à la situation, **la coopération entre les acteurs du secteur de la santé** doit être améliorée aussi bien au niveau régional, national et européen. La coopération transfrontalière de la chaîne de sauvetage au profit des citoyens doit être améliorée et en même temps il faut mettre fin aux sous-investissements dans ce secteur vital.
- De plus, la pandémie a démontré la nécessité d'augmenter la coopération transfrontalière dans le domaine de la santé. La coopération entre les hôpitaux aussi bien que le transfert des patients au-delà des frontières ne sont que quelques exemples comment cette coopération pourrait être réalisée.

## Sujet 7 : Démocratie européenne

- La crise a durement frappé l'Europe. Afin de faire face à la pandémie, il était nécessaire de réagir vite et de prendre des décisions rapidement. Or, la rapidité avec laquelle des mesures ont été mises en place ont eu comme conséquence **que les procédures démocratiques n'ont pas toujours pu être respectées**. L'UE doit veiller à ce que les procédures démocratiques ne soient pas lésées de façon permanente. Dans ce contexte, **le rétablissement du dialogue social** au niveau européen revêt une importance capitale.

## Sujet 8 : Migration

- L'UE doit trouver des **solutions communes** à la question des réfugiés. On a l'impression que les Etats membres limitrophes des frontières externes de l'UE se retrouvent seuls face à la problématique des réfugiés.

## Sujet 9 : Education, culture, jeunesse, sport

- Il faut augmenter **l'égalité des chances dans l'éducation**. L'origine socio-économique et la langue parlée sont des facteurs déterminants menant souvent à l'échec scolaire au Luxembourg.
- Le plurilinguisme du Luxembourg est un atout. L'objectif n'est pas de niveler vers le bas le niveau d'enseignement mais de mieux accompagner les élèves

n'ayant pas le luxembourgeois comme langue maternelle. On observe également que **le système scolaire reproduit les inégalités causées par la situation socio-économique des parents**. Ces élèves doivent être mieux encadrés afin d'accroître leurs chances.

Luxembourg, le 31 janvier 2022

**Procès-verbal approuvé et certifié exact**